42 Année - N° 3182. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 27 Septembre 1930

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 1,25
Réclames (la ligne)..... 1,00
Commerciales (la ligne)..... 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

Vous avez tort d'insister, Confrère !

Le Petit Provençal du 21 courant exulte ! Pensez donc, le dernier décret rétablissant les tribunaux d'arrondissement ne comprend pas celui de Sisteron ! Alors l'auteur de l'article est aux anges ! il ne peut cacher sa satisfaction ; c'est sans aucun doute un excellent Sisteronnais ...

Et bien ! Nous espérons, nous, que la joie du *Petit Provençal* sera de courte durée et que le tribunal de Sisteron nous sera rendu sous peu malgré les attaques et les manœuvres en dessous dont ce rétablissement est l'objet de la *part même de ceux qui par leur situation devraient être les premiers à exiger ce rétablissement,*

Nous espérons que le tribunal nous sera rendu parce que la loi le veut ainsi.

Le Parlement a voulu que les anciens arrondissements qui pourraient mettre en ligne deux avoués au premier Septembre 1930 verraient leur tribunal rétabli.

Il a été admis par le Garde des Sceaux que les candidats aux fonctions d'avoués qui auraient déposé leur dossier au premier Septembre seraient considérés comme des avoués en exercice et que dès lors le tribunal serait obligatoirement rétabli dans les anciennes circonscriptions judiciaires ayant leurs deux candidats. Il suffit de se reporter aux débats parlementaires qui eurent lieu au Sénat le 15 Juillet dernier lors de l'interpellation adressée au Garde des Sceaux par notre distingué sénateur M. de Courtois pour se rendre compte de la véracité de nos dires.

Or, au premier Septembre courant nous avions nos deux candidats aux fonctions d'avoués. La loi veut donc que notre tribunal soit rétabli : il le sera.

C'est en vain que l'on prétendrait qu'une des deux candidatures ayant été discutée nous sommes forclos et nos droits périmés. Il ne peut dépendre de la Chancellerie de nous refuser ce que la loi nous accorde en écartant une candidature.

A l'heure actuelle nous avons trois candidats avoués. Nous demandons respectueusement, mais fermement, au Garde des Sceaux de nous appliquer les dispositions de la loi du 16 Juillet 1930 et de nous rétablir le tribunal. C'est là, du reste, le sens de l'énergique et heureuse intervention de notre infatigable Conseiller général le citoyen Galici. La motion qu'il a fait adopter à l'unanimité par le Conseil général demande au Ministre le rétablissement du tribunal de Sisteron dès que, conformément à la loi les deux candidatures déposées au Parquet général auront été instruites. Nous avons la conviction que notre représentant à l'Assemblée Départementale ne cessera son énergique campagne que lorsque nous aurons obtenu satisfaction. Sa demande est des plus légitimes : elle se borne à exiger ce que la loi a décidé ; il faut toute la mauvaise foi, l'esprit de dénigrement, de parti pris évident qui saute aux yeux de tous,, de l'auteur de l'article en question pour voir du bluff et du battage là où il n'y a que le fait d'exiger le respect de la loi.

Nous savons que le citoyen Galici rencontre dans son action une hostilité sourde manifestée contre le rétablissement du tribunal par des adversaires de mauvaise foi *qui font passer leur animosité personnelle avant les intérêts de notre Cité.* Peu lui importe : il arrivera car le succès finit toujours par couronner les efforts de ceux qui savent « vouloir ». Or le citoyen Galici sait « vouloir ». Et si l'opposition au rétablissement du tribunal de Sisteron qui nous est dû, se fait par trop violente, les électeurs Sisteronnais méditeront avec profit la spirituelle répartie de M. Charles Fruchier, le distingué Conseiller général de Digne, en pleine séance du Conseil à son collègue Bouquier, lequel déclarait qu'à Sisteron tout le monde désirait le tribunal : « Demandez donc un peu à Turcan, si tout le monde le veut, le tribunal ! ».

L'IMPARTIAL.

Bravo, Baron !

Je suis obligé de reconnaître M. le Député, que vous êtes plein de sollicitude pour les populations de l'ancien arrondissement de Sisteron. Par les temps que nous traversons où la crise du logement sévit avec intensité vous vous êtes dit sans doute que les administrations et les fonctionnaires étant trop nombreux dans la bonne ville de Paul Arène il importait de faire des coupes sombres pour permettre aux Sisteronnais de se loger plus commodement et d'évoluer mieux à leur aise dans leur vieille cité.

Ce fut là, sans aucun doute, le sens des directives du député de l'arrondissement.

Alors M. Charles Baron étant député on supprima d'abord sans protestation de sa part la sous-préfecture de Sisteron qui fut rattaché e à Forcalquier. Et d'une !

L'appétit vient en mangeant : M. Charles Baron étant toujours député on supprima la recette particulière des finances qui fut transférée à Manosque, toujours sans protestation de notre représentant. Et de deux !

M. Charles Baron était toujours député hélas ! lorsque le Conseil Général des Basses-Alpes fut appelé à donner son avis sur le [illegible] service des Ponts et Chaussées dans notre localité

On se souvient de la belle et éloquente intervention du citoyen Galici qui défendit âprement les droits de notre ville, aidé dans sa tâche par l'appui de ses collègues des cantons de La Motte, Turriers, Volonne et Noyers. Au moment du vote M. Charles Baron *très courageusement s'abstint !* Le service des Ponts et Chaussées fut enlevé de Sisteron. Et de trois !

Nous pensions M. le Député que votre œuvre était terminée. Ces amputations successives nous semblaient suffisantes. Il paraît que nous nous trompions..,

En effet, vous êtes encore (pour notre malheur) député de l'arrondissement, M Charles Baron, et nous lisons à l'*Officiel* du 19 courant que la Lieutenance de Gendarmerie de Sisteron est supprimée ! Bien mieux ! la disparition du Lieutenant de Gendarmerie entraine *ipso facto* la disparition d'une de nos deux brigades de gendarmerie. Nous allons donc rester avec une seule brigade tout comme Turriers ou la Motte-du-Caire ! Voilà où le fait de vous avoir confié la défense de nos intérêts nous a conduits

Voilà, le palmarès de vos travaux ! Et si après de semblables résultats les électeurs des Cantons de Noyers et de Sisteron ne vous accordent pas unanimement leurs suffrages c'est à désespérer de la gratitude humaine car vous avez fait M. le Député tout ce qui dépendait de vous pour assurer . . . . . la ruine de notre région.

UN SISTERONNAIS.

CE QU'ON DIT

ON DIT que Ribiers possède une baguette magique bien avantageuse pour les autochtones dans les concours de boules qui ont lieu sur son terroir.

ON DIT que cette baguette, rapportée de Palestine par un pélerin du pays, s'allonge ou se contracte, au gré de l'arbitre, s'il a soin avant d'en faire usage de prononcer une certaine formule cabalistique.

ON DIT que dans la partie finale du 12 septembre, elle s'acquitta de son office avec tant de brio que la quadrette de Ribiers gratifiée de plusieurs points douteux paraissait assurée de la victoire.

ON DIT que cette éventualité ne fut évitée que grâce à l'initiative d'un joueur sisteronnais, qui d'un épais buisson où il satisfaisait un besoin naturel, surprit une instructive conversation sur les propriétés de la baguette.

ON DIT que, revenu sur le terrrain, le joueur, à l'occasion du premier débat touchant la distance, se fit prêter la baguette à laquelle il intima, en termes requis, l'ordre de passer à son [illegible]

ON DIT que la baguette changeant soudain d'humeur, rendit une série de sentences favorables à la quadrette sisteronnaise, au grand effroi de celle de Ribiers qui, privée de son mystérieux auxiliaire, perdit piteusement les derniers rounds du match.

ON DIT qu'à la suite de cette avanture le premier magistrat du village, soucieux du bon renom de Ribiers, a décidé de confier l'arbitrage des litiges au garde champêtre lequel ne devra employer que le mètre utilisé pour les mesures agraires.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Sisteron décapité — Le bruit court que la gendarmerie locale est amputée, au profit de Forcalquier, d'un lieutenant, d'un adjudant, de deux gendarmes

En d'autres temps un telle compression d'effectifs aurait soulevé un fameux tumulte dans les milieux politiques et municipaux ; on aurait vu pleuvoir sur le bureau du préfet : protestations officielles, menaces de démissions, démissions Aujourd'hui rien ne trouble la sérénité de nos élus, certains ont l'air de regretter d'un air amusé, les décapitations successives dont nous sommes l'objet quelques-uns s'en réjouissent même dans un récent numéro du *Petit Provençal.*

Que nos élus, que le préfet, que le ministre s'inquiètent peu du tort qui nous est fait, c'est leur affaire ; nous qui ne voulons pas être diminués, nous protestons au nom du droit de Sisteron à la vie contre les aberrations des pouvoirs publics, et, nous rappelons, à qui de droit que c'est en gouvernant de cette façon arbitraire qu'on prépare les révoltes de la conscience publique contre les ministres en fonctions et contre le régime lui même.

Retraite du combattant. — Les titulaires de la carte du combattant qui, de par leur âge, on droit à l'allocation trouveront chez le président de l'association locale M. Lieutier imprimeur à Sisteron des imprimés pour pouvoir formuler leur demande.

Après s'être préalablement munis de leur acte de naissance, d'un extrait sur papier libre ils devront se conformer aux indications ci-après, à partir du 1° octobre s'ils sont nés en 1870 ou antérieurement : à partir du 1° novembre s'ils sont nés entre 1871 et 1875 inclus : à partir du 1° décembre s'ils sont nés de 1876 à 1886 inclus : à partir 1° janvier s'ils sont nés postérieurement aux dates ci-dessous sous réserve qu'ils remplissent la condition d'âge. La mise en application de la loi se fera d'autant mieux et d'autant plus vite que chacun se prêtera par une discipline volontaire, à l'observation de ces prescriptions.

Les titulaires de la formule, dûment remplie, devront s'adresser en suite à l'Office départemental du Combattant à Digne, elle devra être accompagnée de l'extrait de naissance

Les sous-sections de La Motte-du-Caire, Valernes et Sourribes voudront bien faire prendre chez M. Lieutier, à Sisteron, le nombre de formules qui leur sont nécessaires.

© VILLE DE SISTERON

Impôt sur les automobiles. — La perception de cet impôt aura lieu à la mairie le mercredi 1° octobre aux heures habituelles.

Il est rappelé de nouveau aux redevables de cet impôt que faute d'acquitter l'impôt par trimestre et d'avance, ils seront l'objet de poursuites.

Impôt sur le chiffre d'affaires et taxe d'abattage. — La perception de ces impôts aura lieu à la mairie les jeudi 2 octobre, vendredi 3 octobre et samedi 4 octobre prochain. comme d'habitude.

Tous les redevables, sans exception doivent se présenter.

Beau geste. — A l'occasion du mariage de Mlle Marthe Nicolas avec M. Fabre Jules tous deux de Sisteron, la somme de 60 francs a été versée par moitié à la caisse des Anciens Combattants et à la caisse du Sou des Ecoles laïques de notre ville.

En remerciant les généreux donateurs de leurs gracieux versements, nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec un sentiment de profonde tristesse le malheur qui vient de frapper cruellement nos sympathiques compatriotes, Mme et M. Louis Blanc, agent technique principal des Ponts et Chaussées, par la perte de leur fille unique Mademoiselle Yvette décédée à la suite d'une implacable maladie à l'âge où la vie s'ouvrait devant elle pleine d'un avenir brillant par les nombreux examens en pharmacie qu'elle venait de subir avec succès.

Mademoiselle Yvette Blanc par ses manières affables, sa douceur et sa franche camaraderie était estimée de tous ceux qui la connaissait ; elle était aussi la seule satisfaction de ses parents et l'on devine quel profond chagrin les atteint au moment où ils mettaient en leur fille chérie leur affection et leurs espoirs.

Puissent, toutes les marques de sympathie reçues en cette douloureuse circonstance par les parents inconsolables, atténuer dans leur cœur leur poignante douleur ; nous les prions de trouver ici l'expression de nos sentiments émus et nos bien sincères condoléances.

P. L.

Liste du Jury criminel pour l'année 1931. — La Commission instituée en exécution de l'article 11 de la loi du 21 Novembre 1872 pour établir la liste du Jury criminel s'est réunie le mardi 23 septembre à 15 heures dans la salle de la Justice de paix de Sisteron sous la présidence de M. Caron, juge, délégué par le président du tribunal de Digne.

M. Emile Galici, Conseiller général, représentait, conformément à la loi, le canton de Sisteron.

Ecole Maternelle. — L'emploi de femme de service de l'école maternelle est vacant. S'adresser à Mme NOIRAY, directrice.

Cirque Pinder. — Ce soir le gigantesque Cirque Pinder donnera une grande représentation sur le pré de foire. D'alléchantes affiches nous promettent un spectacle de premier ordre qui sera sûrement fort goûté des nombreux spectateurs qui s'y donneront rendez-vous.

Il n'y aura qu'une représentation.

AVIS. — On annonce pour la fin du mois la réorganisation de la Boucherie Centrale (Louis Meysson).

Son successeur M. PELLOUX nous arrive précédé d'une réputation d'excellent ouvrier et nous ne doutons pas qu'il donne toute satisfaction à la clientèle.

Nous lui souhaitons la bienvenue en sa qualité de nouveau sisteronnais.

Nous renvoyons à samedi prochain la publication de deux documents concernant la Poste et la chronique sportive.

Variétés Théâtre. — Mardi 30 septembre, tournée du fameux illusioniste **DE ROCROY.** *C'est le plus formidable spectacle d'illusions voyageant en ce moment.*

M. de Rocroy, précédé d'une brillante réputation, donnera à Sisteron une unique représentation qui laissera un souvenir inoubliable. Grande vedette du théâtre de l'Empire de Paris, M. de Rocroy ne présente pas du déjà vu ; ses créations sont toutes personnelles, il stupéfie et c'est à juste titre qu'on l'appelle le Maître de l'Inconnue. Sa

REVUE MAGIQUE

comporte 3 heures de spectacle avec le concours de Miss Ranson's, vedette de cinéma, Reinita Alaska, Fernando Bayès. — Machinistes spéciaux, électriciens, habilleurs, 10 décors, 5000 kilos de matériel.

Tout le monde voudra assister à ce spectacle sortant de l'ordinaire et il est prudent de retenir sa place dès maintenant Voir en ville les affiches détaillées,

---

Rentrée des classes

Les élèves du Collège, de l'Ecole Primaire Supérieure des filles et des Ecoles communales trouveront à la Librairie-Papeterie-Imprimerie **Pascal LIEUTIER** toutes les **fournitures scolaires** notamment : *Livres, cahiers* (papier de choix), *Serviettes, Cartables, plumiers, boîtes de compas et de peinture, porte-plumes, règles, crayons, gommes, et* **tous accessoires d'écoliers et d'écolières.**

Librairie LIEUTIER Sisteron.

Ciné-Scout. — A son tour, il rouvre ses portes dimanche prochain 5 octobre en matinée. Les Scouts feront de nouveau l'impossible pour satisfaire leur fidèle et sympathique clientèle. Il y aura dans une salle remise à neuf de magnifiques programmes accompagnés par les meilleures pianistes de la ville. Qu'on se le dise et à bientôt. — LA DIRECTION.

Pupilles de la Nation. — Il est rappelé que les demandes de subventions pour études doivent être renouvellées chaque année. Ces demandes, adressées à M. le President de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation des Basses-Alpes, à Digne, doivent parvenir à l'Office pour le 15 octobre au plus tard.

AVIS. — Pour vos provisions de **Charbons**, adressez-vous à **M Jouve** rue Saunerie, ancienne Maison Nicolas, seul dépositaire de la Grand'Combe.

Transports et déménagements pour tous pays.

CINÉMA - CASINO

— Salle aérée —

Dimanche en soirée, programme de choix. Eclair-Journal, Actualités, mondiales. Deux superbes films :

Puissance des Faibles

comédie gaie

Magda Sonia dans

un

Procès Sensationnel

œuvre réaliste d'une rare beauté.

Nota. — La séance de ce soir n'aura pas lieu par suite de la venue du cirque Pinder.

La semaine prochaine *Douglas Fairbanks* dans **Robin des Bois.**

Bientôt ; **Theâtre,** grandiose superproduction.

A VENDRE

Campagne appelée LA COLETTE

ayant maison d'habitation

située sur la commune d'Entrepierres

S'adresser à M. ESCLANGON propriétaire à la Colette (Entrepierres).

ON DEMANDE
à
LOUER UN MAGASIN

Faire offre à M. JUCHAULT, représentant de l'entreprise de l'Assainissement de la Ville de Sisteron, place de l'Eglise.

VARIÉTÉS-CINÉMA

Ce soir relâche en raison du passage du Cirque.

Dimanche en matinée et soirée.

Le gros succès de rire

EN VITESSE

le meilleur film d'**Harold Lloyd**

Bobby, sa Belle et le Gorille, comique. — *Paramount Actualités.*

La semaine prochaine . **M. Albert,** avec **Adolphe Menjou.**

Avis — Mme **Roman-Pélestor, couturière** a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de prendre la suite du magasin de **mercerie et confections** tenu par sa belle-mère, place de l'horloge (ancienne maison Bougerel) Sisteron, et qu'elle se tient à la disposition du public pour tous travaux de *Confection, de Couture et de réparations*

Etat-Civil

du 19 au 26 Septembre

NAISSANCE

MARIAGES

DÉCÉS

Yvette-Nina-Pâquerette Blanc, 21 ans faubourg de la Baume.

AVIS DE DÉCÈS

SISTERON-MONTPELLIER

Madame Louis BLANC née BEINET et M. Louis BLANC, Adjoint Technique Principal des Ponts et Chaussées assistés de tous leurs parents, ont la douleur de faire part à leurs amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille

Mademoiselle **Yvette BLANC**

Etudiante en Pharmacie

décédée à l'âge de 21 ans après une courte mais implacable maladie.

Les obsèques auront lieu à Sisteron samedi 27 courant à 14 heures.

VOLONNE

Pour vos charbons de la Grand'Combe

Adressez vos commandes à

M. JOUVE, rue Saunerie à Sisteron ancienne Maison Nicolas

qui pourra également vous fournir les **Charbons de la Mure et du Nord.**

Lumière et Radio. — Nous apprenons que le magazine *Lumière et Radio* édite hebdomadairement a partir du 19 Septembre les programmes de T.S.S. sous le nom « T.S.F. Programme » d'après une base tout à fait nouvelle, c'est à dire heure par heure et de la façon la plus complète en ce qui concerne les stations. Nul doute pue cette innovation né soit agréable à tous les sans-filistes.

Conseil à nos Lecteurs

C'est sans nuire à l'organisme et sans provoquer le moindre désordre de l'estomac, comme le font tant de remèdes, que la Poudre Louis Legras calme instantanément les violents accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Que nos lecteurs l'essaient, ils l'adopteront exclusivement, car son efficacité est véritablement merveilleuse.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 fr. 50 (impôt compris) adressée à Louis Legras, 1, Bd. Henri-IV, à Paris.

Etude de Me Guillaume BUES. notaire à Sisteron

VENTE
de
fonds de commerce

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me **Buès,** notaire à Sisteron, le vingt Septembre mil neuf cent trente, enrégistré audit lieu le vingt cinq Septembre suivant, folio 416, case 77, Monsieur Flavien Jules **NICOLAS,** propriétaire, et négociant, et Madame Madeleine **ROBERT,** son épouse, demeurant ensemble à Sisteron ; ont vendu à Monsieur Emile Elie Augustave **JOUVE,** mécanicien, et à Madame Irène Appolonie Marie **BARTHELEMY,** son épouse, demeurant ensemble à Sisteron ; le fonds de commerce d'entreprise de *camionnage, transports, factages et de vente de charbons,* connu sous le nom **NICOLAS, camionneur et charbons,** situé à Sisteron, Rue Saunerie, leur appartenant

Les oppositions s'il y a lieu seront valablement reçues à Sisteron, en l'Etude de Me **Buès** notaire, ou domicile a été élu par les parties, dans les dix jours de la deuxième insertion du présent avis.

BUÈS. notaire.

Etude de Me Jean ESMIEU notaire à Sisteron

successeur de Me ROUBAUD

et gérant de l'étude de Me LABORDE

Vente de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me **Esmieu,** notaire à Sisteron, le vingt-deux septembre mil-neuf-cent-trente, enregistré au bureau de Sisteron, le vingt-trois septembre même mois, folio 76, case 415.

Monsieur Clovis-Désiré **BONNET,** maître d'hôtel, et Madame Marie-Louise **HUCHET,** son épouse, demeurant ensemble à Sisteron, ont vendu à Monsieur Alexis-André-Joseph **BAROZ,** chef cuisinier, et à Madame Augusta-Claire-Elisabeth **CAVALLERI,** son épouse, demeurant précédemment à Marseille, actuellement à Sisteron, le fonds de commerce de **Café-Restaurant et Hôtel,** connu sous le nom de

TOURING-HOTEL

qu'ils exploitaient à SISTERON, Ave de la Gare.

Opposition dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me **Esmieu,** notaire à Sisteron.

J. ESMIEU.

Une bonne nouvelle !

Cyclistes : des bicyclettes à **350** f. course, route ou dame, avec roue libre, frein, garde-boue. Fabrication PEUGEOT, Automoto garantie.

Motocyclistes : Une nouvelle PEUGEOT 1 la P 111, modèle 1931, 4 H P à **4.450** francs.

Rensignements chez **FERAUD,** (à côté de la Poste) agent régional exclusif.

-:- CHAUFFAGE CENTRAL -:-

DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE

Allinéi J., Place du Marché, SISTERON

CHAUDRONNERIE EN TOUS GENRES — SOUDURE

AUTOGÈNE — PLOMBERIE — ALAMBICS

© VILLE DE SISTERON

l'UNION

a nouvelle étiquette **AIGLE VERT** *ur fond crème, renferme un* **chocolat** *vraiment supérieur*

Pour votre provision de Charbon

adressez-vous chez

BONTOUX et BOREL

matériaux, Cours St-Jeaume

ui pourront vous livrer par n'importe uelles quantités les **charbons** *de La Mure de Rochebelle, de Briançon ainsi que les* **anthracites** *pour chauffage central.*

Madame !

Pour éviter une dépense inutile ne etez plus vos **souliers** *usagés ou déréchus,* **sacs à main, chapeaux de aille,** *faites les remettre à neuf à la* **droguerie P. BERNARD,** *rue roite, Sisteron.*

Procédé spécial *ne s'écaille pas, e déteint pas, résiste au frotement et à eau, se fait en 50 nuances mode*

Les bons Engrais font les bonnes Récoltes

les engrais **SHLŒSING** sont putés : *Ils donnent bon Blé, bon Vin, on Foin, beaux Fruits.*

Avec eux pas d'insuccès.

En vente chez MM. **Bontoux** et orel, matériaux, Cours St-Jaume Sisteron.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

IGNE, 18 Octobre Hôtel Boyer-Mistre.
ISTERON, 19 Octobre, Hôtel Modern des Acacias.
ORCALQUIER, 20 Octobre, Hôtel des Voyageurs.
ANOSQUE, 21 Octobre, Hôtel Pascal.
RAISON, 22 Octobre, Hôtel Nègre.
PT, Samedi 25 Octobre, Hôtel du Louvre.
EREUIS, 26 Octobre, Hôtel du Cours.

EPICIERS-DETAILLANTS

ans villages, hameaux, campagnes, achetez vos

CAFÉS TORRÉFIÉS

(avec ou sans primes)

BRULERIE Napoléon QUILLICI

Conditions avantageuses

Cors, Durillons, Ongrons

les **Zino-Pads** du Docteur Scholl.

suppriment la cause. Un seul et la cause disparait

Dépôt : Droguerie **BERNARD,** rue Droite - SISTERON

Demandez la formule gratuite. Traitement et soins du pied par le Dr Scholl.

PÊCHEURS...

Essayez de suite

LA RADIA

Appât radio-actif qui attire les poissons et les écrevisses comme l'aimant attire le fer. C'est *extraordinaire* car avec la RADIA un pêcheur même débutant prend souvent 4 à 5 livres de friture dans sa journée. La RADIA qui est en vente partout a obtenu plus de 130 premiers prix dans les concours. Médaille d'Or du Président de la République et du Ministre de l'Agriculture. S'il n'y en a pas dans votre localité envoyez votre adresse au Laboratoire Scientifique RADIA à *St-Etienne de Fursac (Creuse)* et vous recevrez gratis et franco la notice illustrée : CONSEILS AUX PÊCHEURS qui est un guide sérieux pour celui qui désire faire de belles pêches.

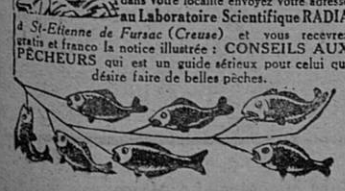

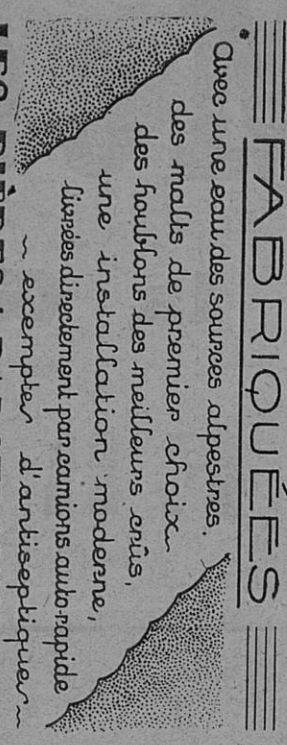

En vente à la Librairie LIEUTIER, Sisteron.

BANQUE DES ALPES

Société anonyme au capital de 5 millons

Ancienne Banque

(CHABRAND et P. CAILLAT)

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon** (Ste-Catherine) **Veynes. Seyne-les-Alpes**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) — SERRES (Samedi) — La MOTTE-du-CAIRE — LUS-la-CROIX-HAUTE — L'ARGENTIERE (samedi) — BRIANÇON-VILLE

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Chaque dimanche prenez un "Kodak"

En revoyant vos photos vous revivrez vos bonnes heures avec toute l'intensité de la réalité.

Paul HEYRIÈS

Librairie Moderne

3, Rue Droite — SISTERON

vous montrera combien il est facile de se servir d'un "Kodak", développera en 24 h. votre première bobine et vous annoncera vite votre premier succès.

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

Au garage GALVEZ Sisteron

RUE DE PROVENCE — TÉLÉPHONE 2

Vous trouverez

DES TAXIS-AUTOS

derniers modèles, souples, rapides et confortables

2, 4 et 6 places, aux prix les plus réduits.

Voiture spéciale pour transport de malades

TRACTEURS

DEERING

10-20 H.P. & 15-30 H.P.

On ne trouve pas de tracteurs DEERING d'occasion
Ceux qui les ont les gardent.

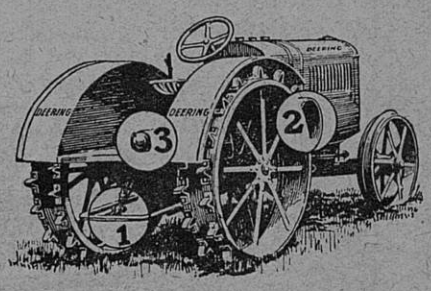

1° Barre d'attelage ajustable verticalement et latéralement (moissons, déchaumage, labours, etc.)

2° Poulie pour travaux à poste fixe (battage, ensilage, scie circulaire, presse à fourrage, Concasseur, etc.)

3° Dispositif de transmission de force actionnant directement par cardan la machine remorquée, (lieuse).

Les tracteurs DEERING sont livrés complets avec tous accessoires.

Démonstrations, catalogues et prix sur demande.

S'adresser à M. **FRANCIS JOURDAN**
Avenue de la Gare, SISTERON

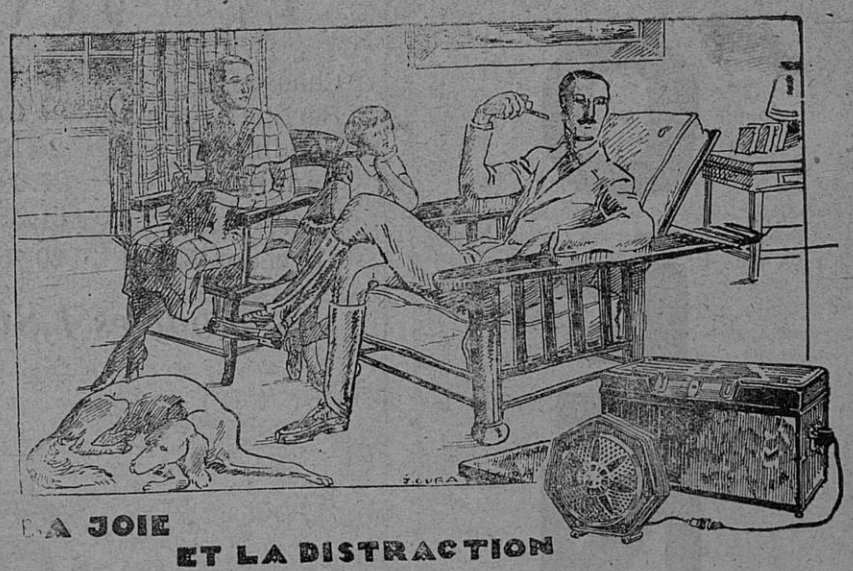

LA JOIE ET LA DISTRACTION

Tous les postes "PHILIPS" sont équipés avec les lampes MINIWATT de la série merveilleuse.

sont nécessaires après le dur labeur du jour. Le théâtre, l'orchestre sont à la portée de votre main. Un bouton à tourner et la

COMBINAISON IDÉALE PHILIPS

vous donnera l'audition irréprochable de votre choix.

POSTE : 2511

HAUT-PARLEUR : 2019

(Prix imposés suivant tarif)

PHILIPS

© VILLE DE SISTERON

Garage Moderne

Avenue de la Gare

SISTERON

CITROËN

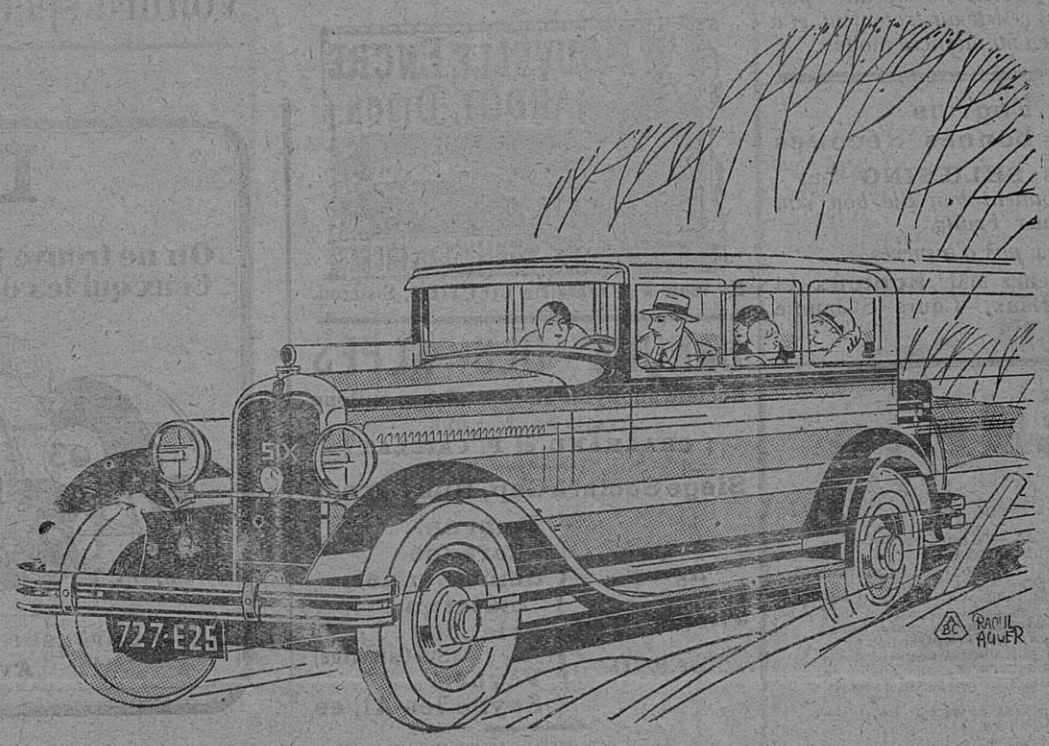

— DÉPART PARIS —

C 4. — 9 C.V.		C 6. — 14 C.V.		1.800 k. — 14 C.V.	
Chassis	17,500 fr.	Chassis	25.000 fr.	Chassis	25,900 fr.
Berline avec malle	21,100 —	Berline	34.000 —	Chassis avec cabine	28.550 —
Conduite	24,100 —	Conduite	33.000 —	Camion	31.350 —
Familiale	27.000 —	Familiale	36.000 —	Plateforme	31.500 —
Torpédo	21.250 —	Torpédo	30.500 —	Benne	33.500 —
Torpédo Commercial	20.750 —	Cabriolet 2 places	35.000 —	Fourgon	32.400 —

les modéles 1,800 k. utilitaires sont imposables pour 12 C V

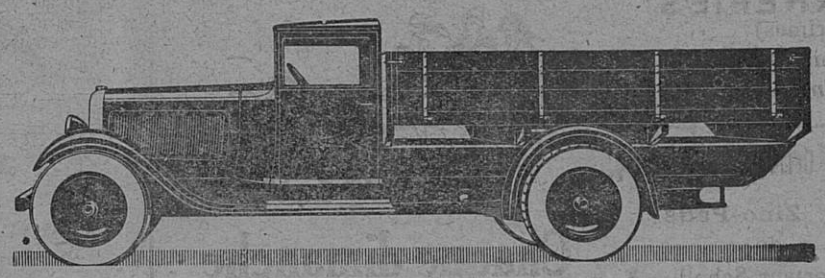

Agent exclusif :

Francis Jourdan

Le Gérant,

© VILLE DE SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,